

d'un réseau de radiodiffusion privé et d'un réseau public...

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas donner une fausse idée de ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que nous n'avions pas établi un système ressemblant à celui qui existe relativement au National-Canadien et au Pacifique-Canadien.

M. Lambert: J'accepte la mise au point, monsieur l'Orateur. J'ai cru que le député voulait dire qu'il ne fallait pas qu'existent deux types de concurrence. Je crois que, pour le National-Canadien, la meilleure concurrence vient du Pacifique-Canadien. C'est l'aiguillon qui le pousse à donner un meilleur service au public et la même chose peut se dire du Pacifique-Canadien.

A mon avis, il en est de même dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision. Selon moi, il y aurait avantage à ce que se fasse la concurrence dans le domaine de la direction technique relevant d'un office qui réglerait l'allocation des longueurs d'ondes et le fonctionnement technique en général de la radiodiffusion et de la télévision. Il va de soi que cette concurrence devrait être limitée dans d'autres domaines, par exemple, pour ce qui est du point de vue moral, et ainsi de suite; mais d'autre part nous mettrions sur le même pied les postes privés de radiodiffusion et de télévision et Radio-Canada, sans favoriser cet état de choses qui existe depuis trop longtemps déjà, où un seul groupe est le juge, le jury et le poursuivant. Il se peut qu'on ait agi avec beaucoup de discrétion, mais on a toujours pu soupçonner que, parce que le cadre le permettait, il y a eu des cas d'injustice.

Ces cas étaient assez fréquents, si j'en crois certains milieux de la radio et de la télévision privées.

Or, si je pouvais me permettre de faire une proposition au sujet de l'avenir de la radiodiffusion et de la télévision,—en tout cas de la télévision,—ce serait la suivante: j'ai déjà parlé à plusieurs reprises à la Chambre de la valeur du bilinguisme mais je m'adresserai maintenant plus particulièrement aux députés de langue anglaise. Je ne crois pas, en effet, avoir à convaincre les députés de langue française du bien-fondé de ma proposition. Nous avons aujourd'hui des stations de télévision de langue française et de langue anglaise. Dans certains centres de notre pays nous avons des stations bilingues mais, si je comprends bien le règlement qui les régit, ces dernières stations ne peuvent exister que là où il n'y a pas déjà de poste de langue anglaise ou de langue française. Autrement dit, il ne peut y avoir de station anglaise et de station bilingue dans une même région.

[M. Lambert.]

Je maintiens, monsieur l'Orateur, et je signale aux honorables députés que si nous voulons prendre notre essor en tant que nation, nous devons encourager autant que possible la connaissance de l'autre langue et prendre les mesures qui s'imposent afin que notre population, et surtout nos enfants, deviennent bilingues. Nous avons assisté à cette évolution dans bien des régions, dans nos écoles, et ainsi de suite et nous avons remarqué que, malgré l'antipathie première qui s'opposait à l'assimilation d'une seconde langue, cette attitude est en train de changer. La connaissance d'une seconde langue constitue certainement un grand avantage à la Chambre, et j'estime que là où il y a des débouchés pour une seconde station de télévision et où la demande existe en raison de l'existence d'un minorité parlant l'autre langue, que ce soit le français ou l'anglais, nous devrions veiller à ce qu'il y ait une station bilingue,—que la proportion soit de 70/30, de 60/40 ou même de moitié. J'estime que la restriction qui existe aujourd'hui devrait être supprimée.

Je sais qu'ici au Canada le niveau de nos acteurs employés sur le réseau français de la Société Radio-Canada est en général plus élevé que celui du réseau anglais, simplement parce qu'il n'y a pas de remplissage. Il faut produire de bonnes émissions. A mon avis il y aurait lieu de donner pareil encouragement dans le reste du pays et favoriser l'emploi tant de l'anglais que du français d'un bout à l'autre du pays. C'est là une proposition constructive.

J'ai l'impression que nous pouvons dire aux honorables députés de l'opposition que le gouvernement est parfaitement au courant des problèmes que ces messieurs leur ont signalés avec tant d'éloquence. Il en a été question dans le débat sur le discours du trône et je suis d'avis que si nous faisons preuve de patience, quelque chose de satisfaisant en sortira.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Le débat commencé hier et qui s'est poursuivi cet après-midi a été fort intéressant. Je pense qu'on s'attend à ce que je dise quelque chose des questions soulevées, bien qu'en vérité on ne trouve ici pas grand chose qui prête à controverse. Je suis heureux que le débat se soit déroulé sur un plan élevé et que les observations entendues aient eu un caractère constructif plutôt que destructif.

J'espère ne pas détonner en disant que le fait que la proposition d'amendement ait été rédigée dans les termes que l'on sait constitue un grand hommage rendu au gouvernement. Somme toute, nous a-t-on dit hier, il